



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 17 JANVIER 2022

N°2022-03

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 17 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 11/01/2022

Date d’Affichage : 11/01/2022

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Yoane MARTINIERE donne son pouvoir à M. Tony GRENET

SECRÉTAIRE : Christelle BEGEAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : Convention de participation à la gestion de la compétence enfance jeunesse/Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes les Portes du Poitou au 01/01/2017, la commune de Dangé Saint Romain a repris la compétence enfance jeunesse /Accueils de Loisirs Sans hébergement.

Afin de formaliser les modalités de participation des communes de l'ex com com des Portes du Poitou une convention a été signée avec chaque commune ; cette convention étant arrivée à son terme le 31/12/2020, un protocole d'accord transactionnel est en cours pour l'année 2021.

A l'issue de ce protocole, il convient donc de proposer une nouvelle convention définissant les mêmes modalités de fonctionnement et de participation à compter du 1^{er} janvier 2022.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la convention de participation proposée
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 17 janvier 2022



Le Maire,

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20220117-D2022_03-DE
Regu le 18/01/2022